



Communiqué de presse

Saint-Denis
Le 3 mars 2015

Renforcement du niveau 2 du plan ressources hydrocarbures du dispositif ORSEC Mardi 3 mars 2015

Le préfet a déclenché le volet ressources hydrocarbures du dispositif ORSEC dimanche 1^{er} mars afin de garantir la permanence des soins, le bon fonctionnement des secours et le maintien de l'ordre public.

La situation conduit le préfet de La Réunion a renforcer le niveau 2 du plan pour ce mardi 3 mars à compter de 8h.

Conformément à ce plan, le dispositif est élargi à certains professionnels, services publics supplémentaires et au personnel permettant de faire fonctionner ces services. Les personnes autorisées peuvent se rendre dans les **19 stations services réquisitionnées** munie d'un justificatif. La liste des bénéficiaires et des justificatifs à présenter est jointe en annexe.

Une **cellule d'information à destination des usagers prioritaires** est activée en préfecture depuis hier, elle est joignable par téléphone au **0262 41 00 00**. Ces professionnels concernés par l'arrêté préfectoral peuvent obtenir les compléments d'informations auprès de cette plate forme inter-service. **Le public est invité à ne pas solliciter cette cellule.**

Les **liste des stations-services réquisitionnées** pour les usagers prioritaires est disponible sur le site internet de la préfecture www.reunion.gouv.fr. La **liste des stations services accessibles au public** ravitaillées hier est également disponible en ligne ; cependant, elle ne fait pas état des stocks et des ravitaillements à venir.

Les services de police et de gendarmerie veillent à la bonne application de ces mesures en procédant à la vérification du statut des usagers prioritaires se présentant dans les stations réquisitionnées.

Il est recommandé aux personnes non concernées par l'arrêté préfectoral de ne pas se rendre dans les stations-services et de n'user de leur véhicule qu'en fonction des réserves de carburant dont elles disposent.

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974



Liste des stations réquisitionnées :

Le Port

TOTAL 4 voies, ZAC 2000, 22 rue Claude Chappe

Saint-André

SHELL RN2, chemin Lagourgue

Saint-Benoît

TAMOIL Centre Ville, 35 rue Georges Pompidou

Saint-Denis

ENGEN Malartic, angles des rues Malartic et Général de Gaulle
SHELL Boulevard Sud Jean Jaurès, Boulevard Jean Jaurès, Saint-Clotilde
ELF Zac triangle à Saint Denis

Saint-Joseph

ENGEN Centre ville, 429 rue Raphaël Babet

Saint-Louis

SHELL Le Gol, route nationale 1, rond-point du Gol
TOTAL Zac Palissade, 49 rue Bois de couleurs

Sainte-Marie

TOTAL Les Cafés, Route nationale 2

Saint-Paul

SHELL Savannah CD4, 16/18 Route Savannah
ENGEN Lagon, Lot. Les Sables Blonds, l'Hermitage
TAMOIL Plateau Caillou, CD 6

Saint-Pierre

TAMOIL Terre Sainte, 125 avenue du Président Mitterrand
ELF Pierrefonds, Route Nationale 1

Sainte-Suzanne

ELF Bel Air, 3 avenue Pierre Mendès France

Sainte-Rose

ELF Sainte Rose, 194 Route nationale 2

Le Tampon

ELF Tampon 400, 16 rue du Docteur Roussel
SHELL 14^e Km, 161 rue Georges Pompidou

Contact presse

Préfecture de La Réunion - Service régional de la communication interministérielle
Téléphone : 0262 40 74 18 / 74 19 - Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr - Twitter : @Prefet974

